

---

## SPOT 50 : pour les adhésions de la rentrée , renouvelez dès maintenant votre affiliation à SPOT 50 !

1 message

---

**Bernard Levesque** <bernard-levesque@orange.fr>

17 juillet 2019 à 17:18

À : POIROT Lucien CDM <webmaster@cdmbowling.fr>, "AUMONT Martial (BCC)" <martial.aumont.ext@areva.com>, "CHEREL Laurent (BCC)" <lciguins@club-internet.fr>, "DELAUNAY Fabrice (EBSL)" <fab.delahunay@orange.fr>, "DESPRES Grégoire (BCC)" <despres.gregoire@neuf.fr>, HOUY Thierry <thierry.houy@orange.fr>, "JOUBERT Pierre-Philippe (BCC)" <ppjoubert@sfr.fr>, LEVESQUE Bernard <bernard-levesque@orange.fr>, POIROT Lucien <lucienpoirot@wanadoo.fr>

Cc : "SIONVILLE Philippe (LCN)" <sionville.philippe@orange.fr>, "MAGNIN Eric (FBI)" <eric\_magnin@hotmail.fr>, "REHAULT Virginie (MGC)" <virginierehaut@gmail.com>

Bonjour

Pour les clubs de la Manche qui souhaitent être partenaires du dispositif SPOT50 (la Carte Jeunes du Conseil Départemental).

Le jeune obtient une réduction sur sa licence en présentant sa carte SPOT50.

Le club est remboursé par le Conseil Départemental.

Voir mail ci-dessous.

----- Original Message -----

**From:** SPOT 50

**To:** [bernard-levesque@orange.fr](mailto:bernard-levesque@orange.fr)

**Sent:** Tuesday, July 16, 2019 10:31 AM

**Subject:** SPOT 50 : pour les adhésions de la rentrée , renouvelez dès maintenant votre affiliation à SPOT 50 !

[Voir la version en ligne](#)



**Spot50 change de formule pour l'édition 2019-2020**, le chéquier est remplacé par une carte qui permettra **un remboursement plus rapide pour les partenaires**. Cette nouvelle formule facilite les transactions soit à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'un famoco (lecteur de carte).

**Merci de rappeler aux clubs sportifs de votre comité départemental de s'affilier à la nouvelle plateforme SPOT 50 pour pouvoir accepter les adhésions de la rentrée.**

L'affiliation s'effectue en 2 étapes sur la plateforme :

> création d'un compte sur la plateforme par le partenaire

> convention à remplir et à renvoyer au service SPOT50.

Le partenaire sera ainsi **identifié comme partenaire Spot50 sur le site internet**. Si le partenaire n'est pas conventionné, il ne peut pas accepter la carte Spot50.

#### **En savoir + sur le nouveau dispositif SPOT 50**

> Les premières cartes sont délivrées depuis début juillet aux bénéficiaires, **les bénéficiaires sont donc susceptibles de vouloir adhérer à une activité sportive dès cet été.**

C'est pourquoi il est important que les clubs créent leur compte partenaire rapidement et renvoient la convention pour continuer à être affiliés au dispositif SPOT 50.

Pour le faire dès maintenant, 1 clic sur le bouton ci-dessous !



Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire sur la plateforme, contactez le service SPOT 50 :

Tel : 02.33.05.55.50

Mail : [spot50@manche.fr](mailto:spot50@manche.fr)

Cet e-mail a été envoyé à [bernard-levesque@orange.fr](mailto:bernard-levesque@orange.fr)

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données nominatives vous concernant. Si ce message vous a causé un quelconque dérangement, nous vous prions de nous en excuser. Pour ne plus recevoir de message de la part du conseil départemental de la Manche, cliquez sur le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)



© 2019 conseil départemental de la Manche